

La hausse du chômage va se poursuivre en 2021

Article initialement publié sur le **site du NPA**.



Deux indicateurs du chômage sont médiatisés : le taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail), publié par l'Insee, et le nombre de chômeurEs inscrits à Pôle emploi. L'effet de la crise se voit désormais sur ces indicateurs.

Le taux de chômage au sens du BIT avait paradoxalement baissé à 7,1 % au deuxième trimestre, pendant le premier confinement, car les personnes n'ayant pas pu faire certaines démarches de recherche « active » étaient sorties de ces statistiques. Ce taux a explosé au troisième trimestre pour atteindre 9 % (+ 628 000 personnes en un trimestre). Avant le reconfinement de novembre, l'Insee prévoyait un taux de chômage de 9,7 % fin 2020. Il va rapidement dépasser le seuil fatidique de 10 %, et il est fort probable que le taux de chômage record de 10,8 % en 1994 sera dépassé en 2021. Le nombre d'inscrits à Pôle emploi (toutes catégories confondues) atteint quant à lui désormais 6,7 millions de personnes.

Destructions d'emplois à venir

Il y a toujours un décalage dans le temps entre la baisse de la production et la hausse du chômage, d'autant plus que l'ampleur du « chômage technique » a limité à court terme les destructions d'emplois. Alors que le « chômage technique » concernait encore 1,3 million de salariéEs en septembre, il a augmenté en octobre (1,6 million, près de 10 % des salariéEs du privé), avant même le second confinement. En novembre, il devrait concerner environ 4 millions de salariéEs. Mais beaucoup d'emplois seront détruits car la crise n'est pas un simple « mauvais moment à passer », mais la conséquence d'une suraccumulation de capital, amplifiée par le Covid. Malgré l'arrosoage du patronat, le taux de profit reste très bas et l'endettement des entreprises est très élevé : les conditions d'une reprise ne sont absolument pas réunies, y compris quand l'épidémie aura pris fin. D'ailleurs, avant même l'annonce du second confinement, l'Insee avait prédit une croissance nulle pour le dernier trimestre 2020. Une éventuelle reprise ne sera possible que sur la base d'une destruction massive de capital, ce qui signifie notamment des destructions massives d'emplois et des baisses de salaires (direct et socialisé).

Exacerbation des inégalités

Selon les enquêtes de l'Insee auprès des patrons en octobre, environ un quart d'entre eux s'estiment en sureffectif au regard de leur niveau d'activité : cela laisse entrevoir des suppressions d'emplois massives, notamment dans la restauration, l'hébergement et les matériels de transport. Pour le moment, la plupart des suppressions d'emplois prennent la forme de non-renouvellement de CDD, de moindre recours à l'intérim, et de non-rempacement de départs à la retraite. Mais les plans sociaux (licenciements économiques de plus de 10 salariés dans les entreprises de plus de 50 salariés) prennent de l'ampleur même s'ils ne représentent pour l'heure qu'environ 10 % des suppressions d'emplois. Sur la période allant de début mars au 22 novembre 2020, 657 « plans de sauvegarde de l'emploi » (PSE) ont été initiés concernant environ 67 000 ruptures de contrats de travail, contre 27 000 sur la même période en 2019. En outre, depuis début mars, 4 900 procédures de licenciement collectif pour motif économique hors PSE ont été notifiées auprès des Dirccte (directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). Après avoir chuté pendant le premier confinement, les ruptures conventionnelles sont reparties en très forte hausse. En octobre 2020, 40 700 ruptures conventionnelles ont été homologuées par la Dirccte, soit une hausse de 0,5 % en un mois et de 10,4 % sur un an.

Cette hausse du chômage concerne et concerne avant tout les jeunes, les salariés les moins qualifiés, en situation précaire (CDD, intérim), et les micro-entrepreneurs. Il va donc frapper les travailleurEs les plus exploitéEs et exacerber les inégalités.

Gaston Lefranc, le 3 décembre 2020